

COMMUNE DE DOUVAINE
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAINE
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2016

Le douze septembre deux mille seize à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 6 septembre 2016.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 6 septembre 2016.

Présents : M. BAUD Jean-François – *Maire*, Mme CHOLLET Angèle, Mme CHUINARD Claire, Mme CUBY Valérie, M. GEROUDET René, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal – *Adjoints*, Mme ALBERT Sandrine, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. BURNET Frédéric, M. DASSONVILLE Damien, Mme FICHARD Andrée, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme MARX Stéphanie, Mme PES Catherine, Mme PILON Aurélie, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François – *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné procuration : M. ALBERT Jean-François (pouvoir à Mme ALBERT Sandrine), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme GONNET Michelle (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle), M. CAVARD Jérôme (pouvoir à Mme PILON Aurélie), M. MERCIER Denis (pouvoir à Mme CUBY Valérie), Mme DUFOUR Sandrine (pouvoir à M. BARRAS Olivier).

Absents : Mme PEZARD Sarah, M. QUETSTROEY Laurent.

Soit 21 membres présents sur vingt-neuf en exercice.

Secrétaire de séance : Mme CUBY Valérie

01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CUBY Valérie est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

03 – Décisions à rendre compte au conseil municipal :

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour les derniers mois :

N° 1	07/07/2016	Avenant en moins-value Titulaire Cabinet UGUET - MO Hutins Salaires Montant du marché initial : 57 698,00 € HT Montant de l'avenant : 21 450,42 € HT Nouveau montant du marché : 36 247,58 € HT Soit – 37,18 %
N° 2	07/07/2016	Contrat études projet liaison routière entre RD 1005 – RD 20 (= le barreau) SAGE ENVIRONNEMENT 74940 ANNECY LE VIEUX Montant : 17 500 € HT
N° 3	28/07/2016	Contrat de maîtrise d'œuvre UGUET Cheminement piétons RD 1206 Voirons Montant 13 600 € HT

N° 4	08/08/2016	MAPA – Entretien Groupe scolaire MAISSE Titulaire AYLANCE 74330 POISY Montant 28 382,68 € HT renouvelable 3*
------	------------	--

Le Conseil municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 25 juillet 2016.

04 – Finances : SYANE – Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité :

Le Conseil municipal, après délibération et à la majorité :

19 pour
1 contre
7 abstentions

Article 1 : la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est perçue par le SYANE en lieu et place de la commune,

Article 2 : la perception de la taxe communale sur l'électricité par le SYANE intervient à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit les délibérations concordantes du SYANE et de la commune permettant au SYANE de percevoir et reverser à la commune une fraction de la taxe communale sur l'électricité, à savoir le 1^{er} janvier 2017,

Article 3 : une fraction du montant de la taxe communale sur l'électricité est reversée à la commune par le SYANE qui conserve une part du montant de cette taxe.

D'un commun accord, la fraction de taxe reversée par le SYANE à la commune est fixée à 92 % en 2017, et à 85 % à compter de 2018.

Article 4 : le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

05 – Finances : SAS Cinémas du Chablais – exonération du loyer annuel :

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité

Décide l'exonération du loyer annuel demandé à la SAS Cinémas du Chablais dont le montant est fixé à 3 % des recettes nettes soit 3 467 € pour 2015, recettes 115 558 €.

06 – Urbanisme – PLUI – motion relative à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du travail de la commission communale

DEMANDE à la CCBC d'intégrer au PADD du PLU intercommunal les objectifs formulés.

07 – Affaires générales : ACCESSIBILITÉ – élaboration de l'Agenda d'Accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Valide les propositions de M. le Maire,

Autorise M. le Maire à finaliser les démarches pour déposer l'agenda d'accessibilité programmée.

08 – Intercommunalité – Informations sur la CCBC :

Lecture des déclarations d'intention d'aliéner / décisions du président de la CCBC.

09 – Questions diverses :

- Travaux des Petites Conches : dépassement du budget prévu du fait des problèmes d'emprise foncière (310 k€ TTC au lieu de 230 k€ TTC)
- Route des Huttins - Ballaries
- Insectes au hameau du Joran
- Site internet.

10 – Questions orales :

Néant.

La séance est levée à **21 h 40**.

A DOUVAIN, le 13 septembre 2016.